

Prévention des accidents cardiaques

Notre projet :

Installer de nouveaux défibrillateurs à Buc

A l'extérieur et accessibles 24 h/24

Ce site est équipé d'un
défibrillateur cardiaque



Article R.6311-15 du code de la santé publique : « Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe. »

Description du projet :

- Nous aimerions installer 3 nouveaux défibrillateurs à Buc :
 - **Place du marché**
 - **Devant la mairie**
 - **Etang de la Geneste**

Pourquoi ce projet?

Il y a déjà 5 défibrillateurs (DAE) installés à Buc :

- 2 au Stade « André Dufranne »
- 1 au gymnase du Pré St Jean
- 1 au château de Buc
- 1 au Théâtre des Arcades de Buc

MAIS:

Tous les défibrillateurs installés à Buc sont dans des endroits fermés la nuit et le week-end.

Si quelqu'un fait un arrêt cardiaque lorsque les bâtiments municipaux sont fermés, on ne pourra pas le sauver!

Nos propositions d'emplacements :

Devant la mairie :

- Pour les usagers de la mairie
- Pour les employés municipaux
- Pour les personnes qui sortent de l'église



Nos propositions d'emplacements :

- Place du marché :

- Le samedi, le marché vient à Buc, beaucoup de gens vont acheter des provisions.
- Il y aussi des gens qui se rendent chez les commerçants fixes toute la semaine.
- Il faut équiper les endroits où il y a une concentration de personnes il faut donc un DAE accessible 24h/24 sur la place du marché de Buc



Nos propositions d'emplacements :

- Etang :

- L' étang de la Geneste accueille beaucoup de public.
- Les promeneurs, les pêcheurs et de nombreuses personnes y pratiquent un sport.
- Ce lieu est donc plus exposé aux accidents cardiaques.



Nos propositions d'emplacements :

Le DAE situé au château serait plus utile si il était accessible 24h/24.

Il n'est pas très visible.

Notre proposition :

Le déplacer à l'extérieur du bâtiment.

Quand?

Dès l'accord de M. le Maire, pour permettre de sauver des vies en cas d'accident.

